

L'IDENTIFICATION DÈS LA FABRICATION DES FROMAGES FERMIERS AOP OSSAU-IRATY

AVRIL 2018

L'identification des fromages AOP Ossau-Iraty est obligatoire et doit être réalisée entre la phase de moulage et de démoulage

Pour les fromages fermiers, le visuel à apposer est **une tête de brebis de face avec un « F » au milieu.**



Pour les fromages d'estive, **la marque de l'edelweiss doit être apposée en plus de la tête de face.**



Ce marquage peut se faire soit en creux, soit par plaque de caséine

Depuis la parution du nouveau cahier des charges de l'AOP Ossau-Iraty le 16 février 2017

Le Syndicat AOP Ossau-Iraty propose à la vente :

- des **plaques plexiglass** en forme de tête de brebis de face transpercée d'un « F » (pour « fermier ») pour le marquage en creux
 - des **plaques de caséine** représentant la tête de brebis de face transpercée d'un « F » pour ceux qui souhaitent éviter le marquage en creux
 - des **plaques plexiglass** en forme d'edelweiss mises à disposition par l'AET3V pour les producteurs qui fabriquent des fromages AOP Ossau-Iraty en estive (*marquage en creux exclusivement*)
- NB : une convention tripartite est à signer par le producteur.*



POUR+ D'INFO :

SYNDICAT OSSAU-IRATY – Julie BRETOS
APEZETXEA — 64120 OSTABAT-ASME
Tél. 06 84 53 34 16 - 05 59 37 86 61 / Fax 05 59 37 81 04
j.b@ossau-iraty.fr